

Commune de  
67650 Dambach-La-Ville



Arrêté MUNICIPAL  
Portant permis de stationnement sur le  
domaine public

N° 07/2016

**Le Maire de la commune de Dambach la Ville**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;

Vu le Code de la route;

Vu le Code de la voirie routière;

Vu la demande l'entreprise WILLEM qui souhaite occuper temporairement le domaine public avec des engins de chantier pour raison de dépose de la cabine téléphonique ORANGE - rue du Mal Foch

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux;

**ARRETE**

**Article I.** L'entreprise WILLEM est autorisée à procéder au stationnement d'engins de chantier dans les cases prévues au stationnement, du lundi 25.01.2016 au vendredi 25.03.2016 de 7h30 à 18h sur le domaine public au niveau du 66 de la rue du Mal Foch à 67650 DAMBACH LA VILLE.

**Article II.** La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire.

**Article III.** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Barr
- Conseil départemental, M. GASSER
- ASVP
- Affichage,
- Archives

Fait à DAMBACH LA VILLE, le 19 janvier 2016

Le Maire  
Claude HAULLER

